



INSCRIPTION À LA CANTINE POUR LA RENTRÉE 2025-2026

MODALITÉS ET NOUVEAUTÉS !

Rendez-vous sur :
superminot.marseille.fr
à l'Accueil Superminot
ou dans un Bureau Municipal de Proximité



VILLE DE
MARSEILLE

5 étapes : 1 seul interlocuteur !

Dès aujourd'hui, si votre enfant est déjà préinscrit à l'école, procédez rapidement et simplement à son inscription à la cantine.

1. Connectez-vous sur superminot.marseille.fr

Utilisez votre code Superminot et votre mot de passe pour vous connecter.

Si vous avez oublié votre code et/ou mot de passe, **ne créez pas un nouveau compte !** Envoyez simplement un mail à admin-superminot@marseille.fr, pour bénéficier d'une aide à la connexion.

2. Faites votre inscription

Sur le site Superminot, cliquez sur "**La cantine**", puis sélectionnez "**S'inscrire à la cantine 2025-26**".

La liste de vos enfants apparaît, cliquez sur le bouton "**Faire une demande d'inscription**".

Sur cette page, vous pourrez :

- **mettre à jour vos informations personnelles** (n° de téléphone, adresse, e-mail...) ;
- **saisir votre numéro d'allocataire CAF**, pour que soit calculé, au plus juste, le tarif des repas* ;
Si vous n'avez pas de numéro d'allocataire CAF, vous pouvez nous **transmettre votre dernier avis d'imposition** ;
- **indiquer le type de repas consommé** par votre enfant (avec viande, sans viande, sans porc) ;
- **renseigner le planning hebdomadaire prévisionnel** de présence de l'enfant à la cantine. Ce planning sera appliqué par défaut pour le reste de l'année scolaire. (pour les changements, voir l'étape 4).

Vous ne parvenez pas à vous inscrire ?

Votre enfant est préinscrit dans une école mais vous rencontrez des difficultés d'utilisation du site internet Superminot ? Plusieurs possibilités :

- envoyer un mail à cantine@marseille.fr ;
- appeler le 3013 Allô Mairie ;
- aller à l'Accueil Superminot ;
- aller dans un Bureau Municipal de Proximité.

Votre enfant est en situation de handicap et doit disposer d'une prise en charge spécifique ?

Contactez le service Handicap au 04 91 55 92 70 ou par mail à suiviaeh@marseille.fr qui fera le lien avec les services de l'Éducation nationale.

Votre enfant a des allergies alimentaires et/ou doit bénéficier d'un repas spécifique pour des raisons de santé ?

Contactez le service «Prestations alimentaires» au 04 91 55 33 55 ou par mail à cantine-pai@marseille.fr

3. Validation de votre dossier

Une fois votre démarche en ligne terminée, vous recevrez une confirmation par mail de l'inscription de votre enfant.

4. Commandez vos repas à l'année **NOUVEAU**

À SAVOIR : Vous n'avez plus besoin de remplir de coupon d'inscription tous les mois ! Vous pouvez désormais définir un planning annuel pour votre enfant.

Besoin de modifier un jour ou plusieurs jours ?

C'est possible à tout moment, en respectant un délai de 5 jours, directement sur le site Superminot.

5. Facturation et paiement des repas **NOUVEAU**

Désormais, seuls les repas consommés sont facturés. Les factures sont émises le mois suivant la consommation et mises à votre disposition sur le compte Superminot. (par exemple, la facture des repas de septembre sera disponible en octobre).



Le paiement :

→ Nos solutions en ligne, pratiques et sécurisées pour éviter de vous déplacer ! Sur le site internet Superminot :

- par **prélèvement bancaire** ;
- par **Carte Bancaire**.

**+ Pratique
+ Sécurisé
- Contraignant**

Paiement en guichet :

→ Par **Carte Bancaire**. Plusieurs points d'encaissement :

- à l'Accueil Superminot (40 rue Fauchier, 13002 Marseille) ;
- dans les Bureaux Municipaux de Proximité (liste sur marseille.fr/bmdp).

→ Par **chèque** à l'ordre de « Régie Superminot » (accompagné du coupon de règlement ou en inscrivant au dos du chèque la référence se trouvant sur votre facture) :

- à déposer à l'Accueil Superminot ;
- à envoyer à l'adresse suivante :

Régie Superminot, 40 rue Fauchier, 13233 Marseille CEDEX 20.

→ En **espèces** :

- exclusivement à l'Accueil Superminot.

Dans le cas d'une **garde alternée**, les parents peuvent demander à la Ville de Marseille une cogestion du dossier de l'enfant par mail : admin-superminot@marseille.fr.
Chaque parent peut alors gérer les inscriptions pour sa période de garde.

*Barèmes et tarifs :

Repas gratuits pour les familles ayant un Quotient familial CAF (QF) inférieur à 351.

1.83€ le repas pour les familles ayant un QF compris entre 351 et 660.

3.67 € le repas pour les familles ayant un QF supérieur à 660.



Mon code Superminot.....

Mon mot de passe personnel.....

QR Code Site Internet Superminot



VILLE DE
MARSEILLE



NOUVEAUTÉS CANTINE

Rentrée scolaire 2025 - 2026

Inutile de vous connecter à l'application SoHappy ! Désormais toutes vos démarches se font via le site Internet Superminot, à l'Accueil Superminot ou dans un Bureau Municipal de proximité.

- Inscription,
- Type de repas,
- Gestion du planning de présence,
- Consultation et édition des factures,
- Paiement des factures.

Plus d'informations sur : marseille.fr/ecoles/cantines

Superminot.marseille.fr : c'est super pratique !

Pour effectuer vos démarches en ligne et/ou mettre à jour vos informations personnelles, connectez-vous avec votre code Superminot et votre mot de passe personnel.

Pour ne pas oublier votre Code Superminot, notez-le sur la carte-mémo ci-dessous et conservez-la précieusement !



MA CARTE MÉMO SUPERMINOT





Chaque jour, nous agissons pour simplifier votre quotidien. Votre enfant mérite le meilleur : alimentation, conditions d'accueil, animations, écoles dignes. C'est mon engagement au service de toutes les petites Marseillaises et de tous les petits Marseillais ! Marseille se transforme, pour vous !

Benoît Payan

Benoît PAYAN,
Maire de Marseille

Contacts

Ville de Marseille :

[Superminot.marseille.fr](https://www.superminot.marseille.fr)

Accueil Superminot

40 rue Fauchier, 13002 Marseille.

cantine@marseille.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Bureaux Municipaux de Proximité

Liste disponible sur <https://www.marseille.fr/bmdp>

ou en scannant le QR Code ci-dessous :



Service chargé du suivi des troubles et allergies alimentaires

04 91 55 33 55

cantine-pai@marseille.fr

Allô Mairie 3013 (appel gratuit)

